

Tout prêtre à qui un tertiaire demande une telle absolution, aux jours où il a droit de la recevoir, est par cela même autorisé à la lui accorder. Pas nécessaire que ce prêtre soit le confesseur du tertiaire, ni que la confession précède. Au confessionnal, à l'église, à la sacristie, dans sa chambre, le prêtre peut l'accorder validement partout.

Il n'y a pas de formule particulière de nécessité pour de telles absolutions, mais il faut en employer une quelconque. Si le prêtre n'a ni livre, ni feuille où se trouve la formule ordinaire, après avoir imposé une pénitence au tertiaire, fait réciter le *confiteor*, il dira *misericatur et indulgentiam*, et pourra employer la formule : *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super te (vos), et maneat semper, Amen.*

Les Prêtres tertiaires seuls peuvent donner ces absolutions publiquement, dans l'église, de l'autel; tous les autres ne le peuvent que privément, à un seul ou plusieurs tertiaires réunis.

—ooo—

MGR. MOREAU.

Mgr. Louis Zéphirin Moreau, naquit à Bécancour, le 1er Avril 1824, de M. Louis Moreau et de Mme. Adélaïde Champoux, respectables cultivateurs du lieu. Envoyé au Séminaire de Nicolet pour y poursuivre ses études classiques qu'il avait privément commencées sous la direction du zélé et saint curé de la paroisse, le Rév. M. C. Dion, il s'y fit de suite remarquer par ses talents, qui lui assurerent bientôt les premières places dans ses classes, et par sa constante piété, qui porta ses condisciples à lui donner le nom de second S. Louis de Gonzague.

Ayant terminé son cours en 1843, il revêtit aussitôt l'habit ecclésiastique, et reçut la tonsure le 10 mai suivant, en même temps que deux autres de ses co-paroissiens étaient promus aux ordres majeurs, feu M. Tourigny à la prêtrise, et nous-même au sous-diaconat.

Après sa deuxième année de théologie, Mgr. Signay crut devoir lui signifier que, vu sa trop faible santé, il croyait devoir le détourner de persister dans l'état ecclésiastique.

Ce fut alors que par l'entremise de Mgr. Prince il fut admis à Montréal, où il reçut la prêtrise le 17 Décembre